



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES	27
NOMBRE DE PRÉSENTS	13
POUVOIRS	9
NOMBRE D'ABSENTS	14
NOMBRE DE VOTANTS	22
QUORUM	14

L'an deux mille vingt-six, le 23 janvier à 14h30, le Conseil d'Administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir (CDG28) dûment convoqué le 15 janvier 2026 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Étaient présents :

- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Benoît DELATOUCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES,
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Benoit PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES.

Pouvoirs :

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON, a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTRON a donné pouvoir à Martine BOUILLARD,
- John BILLARD, Maire du Favril a donné pouvoir à Benoît DELATOUCHE,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES a donné pouvoir à Martine MOKHTAR,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS a donné pouvoir à Max VAN DER STICHELE,
- Patrick LAFAVE, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES FORÊTS DU PERCHE, a donné pouvoir à Benoit PELLEGRIN,
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY PROUAIS a donné pouvoir à Evelyne LEFEBVRE,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET, a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN.

Excusés :

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LÈVES,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,
- Sylvie HONNEUR-BÛCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX,
- Laurent ARCHENAU, Payeur départemental.

Secrétaire de séance :

- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN.

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe.

Délibération n° : **2026-D-10**

Objet : **Adhésion du CDG à l'Association « Archivistes Français » (AAF)**



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2026

Délibération n° : **2026-D-10**

Objet : **Adhésion du CDG à l'Association « Archivistes Français » (AAF)**

Exposé de Bertrand MASSOT, Président,

Fondée en 1904, l'Association des archivistes français (AAF) regroupe aujourd'hui plus de 3000 professionnels des archives du secteur public comme du secteur privé.

Cette association vise notamment à promouvoir le métier, produire des ouvrages, partager et échanger entre pairs. Par ailleurs, en adhérant à cette association pour nos agents archivistes, ces derniers bénéficient de certains services associés et notamment :

- d'un droit de vote à l'Assemblée générale annuelle de l'AAF,
- d'un accès gratuit ou à tarif préférentiel aux journées professionnelles organisées par l'AAF,
- d'une participation aux groupes de travail de l'AAF,
- d'un accès à toutes les ressources du site Internet (dont Archivistes ! en version électronique),
- d'un abonnement papier à la revue Archivistes,
- d'un tarif préférentiel pour l'inscription à une formation d'Archivistes français formation,
- d'un tarif préférentiel pour l'abonnement à *La Gazette des archives*,
- de tarif réduit dans la limite de 5 % sur les ouvrages.

Par le passé, nos archivistes ont déjà pu bénéficier d'un tarif préférentiel aux formations proposés par Archiviste français formation. Par ailleurs, dans le cadre de ses missions d'archiviste itinérant, le service archives de CDG a pu apporter sa contribution au groupe de travail « section des archivistes communaux, intercommunaux et itinérants ». En tant que membre adhérent « personne morale », la cotisation est de 200 € annuel permettant ainsi à nos deux archivistes de bénéficier des services (tranche 1 à 3 bénéficiaires).

Il est proposé au conseil d'administration, d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à l'association et de préciser que les renouvellements à venir interviendront dans le cadre de la délégation donnée au Président.

Les membres du Bureau réunis en date du 8 janvier 2026 ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- ▶ d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à l'association,
- ▶ de préciser que les renouvellements à venir interviendront dans le cadre de la délégation donnée au Président.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
De la publication le :

Par délégation,
La Directrice générale,
Gabrielle BARRETT-JACQUET

Le Président,

Bertrand MASSOT

